



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°2026-03-09

Objet :

BUDGET ANNEXE CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR M22 – AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Date de la convocation	25.02.2026	COMPETENCE : intérêt commun -tous services	
Délégués en exercice	434		
Présents	52	Nombre de votants	55
Procurations	3	Suffrages exprimés	55
Date de mise en ligne	16.03.2026		

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février, à 18 heures, les délégués du SICASMIR se sont réunis en comité syndical, à Villeneuve de Rivière, sous la présidence de Madame Laure VIGNEAUX et n'a pu délibérer légalement, le quorum n'étant pas atteint.

Conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical a été de nouveau convoqué le 12 mars deux mille vingt-six, à 18 heures, sous la présidence de Laure VIGNEAUX, et a pu délibérer légalement sans condition de quorum.

Secrétaire de séance : Denis SARRAQUIGNE

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le



ID : 031-200080042-20260312-2026026-BF

COMMUNE	NOM	PRENOM	P R E S E N T	S U P P L E E P A R	P R O C U R A T I O N A	NOM - PRENOM	I N T - C O M M U N	A L Z H E I M E R	A I D E E T S O I N S
ASPET	SAGET	Muriel	X				X	X	
ASPRET SARRAT	GIL	Christine	X				X	X	X
AURIGNAC	BERGES	Monique	X				X	X	
AUSSON	DELPHIN	Anne-Marie	X				X	X	X
BOULOGNE SUR GESSE	BON	Yves	X				X	X	
BORDES DE RIVIERE	CAPERAN LORENZI	Geneviève	X				X	X	X
BOUDRAC	CLARENS	Gilles	X				X	X	X
CABANAC-CAZAUX	BRUZY	Valérie	X				X	X	
CASTELGAILLARD	DUCLOS	Robert	X				X	X	
CASTERA-VIGNOLES	POUZOL	Thierry	X				X	X	
CIADOUX	SCHIAVON	Yannick	X				X	X	
CIERP GAUD	PUJOS	Maguy	X				X	X	
CUING (LE)	SAEZ	Emmanuelle	X				X	X	X
ESTANCARBON	PUJOL DURAND	Annie		X		NICOLOSO Sylviane	X	X	X
FIGAROL	PERRIN	Lydie	X				X	X	
L'ISLE EN DODON	BERGOUNAN	Jeanette	X				X	X	
LABARTHE - RIVIERE	GOUZENES	Jeanne	X				X	X	X
LABARTHE - RIVIERE	PARMEGIANI	Marie-Paule	X				X	X	X
LANDORTHE	NOGUES	Sylvie	X				X	X	X
LARCAN	MIGNONAT	Mélanie	X				X	X	X
LE FRECHET	FIDANZA	André	X				X	X	
LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	X				X	X	X
LIEUX	GRAMONT	Irene	X				X	X	X
LODES	LAUQUE	Regine	X				X	X	X
LOUDET	BUZON	Caroline	X				X	X	X
LOUDET	FRAUSTI	Camille			X	BUZON Caroline	X	X	X
MIRAMONT DE COMMINGES	DANFLOUS	Marie-France	X				X	X	X
MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	X				X	X	X
MONTBERNARD	LAFFORGUE	Nicole	X				X	X	
MONTMAURIN	LINEL	Christophe	X				X	X	
PEGUILHAN	DHAINE	Elisabeth			X	VIGNEAUX Laure	X	X	
PEYRISSAS	CASSAGNE	Patrick	X				X	X	
PEYROUZET	LOUDIERE	Agnès	X				X	X	
PEYROUZET	PALMIER	Thierry	X				X	X	
POINTIS DE RIVIERE	BARRERE	Céline		X		MENDEZ Stéphanie	X	X	
POINTIS DE RIVIERE	WAGNER	Stéphane		X		MONTEGUT Nathalie	X	X	
SAINT-ANDRE	CASTETS	David		X		CHASSOT Annelise	X	X	
SAINT-ANDRE	BECHET	Marie	X				X	X	
SAINT FERREOL DE COMMINGES	CARSALADE	Daniel	X				X	X	
SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	X				X	X	X
SAINT-IGNAN	DULION	Helene	X				X	X	X
SAINT-IGNAN	MONLONG	Josette			X	DULION Hélène	X	X	X
SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	X				X	X	
SAINT-MARCET	VIALAS	Rachel	X				X	X	X
SAINT-PLANCARD	KRSTENIK'OVA	Alain	X				X	X	X
SALHERM	de GAULEJAC	Michel	X				X	X	
SALHERM	LAFFORGUE	Mathieu	X				X	X	
SAMOILLAN	DANGLA	Jean-Paul	X				X	X	
SAMOILLAN	MAURUC	Jean	X				X	X	
SARREMEZAN	FAGE	Auréli	X				X	X	
SAVARTHES	GILLY	Martine	X				X	X	X
SAVARTHES	FAURE	Sylvette	X				X	X	X
SEDEILHAC	LARRIEU	Véronique	X				X	X	X
SEILHAN	NAIGEON	Elisabeth	X				X	X	
TOURREILLES (LES)	SARRAQUIGNE	Denis	X				X	X	X
TOURREILLES (LES)	SYLVAIN	Nadine	X				X	X	X

BUDGET ANNEXE CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR M22 - ERRD 2025
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

Monsieur Denis SARRAQUIGNE, Vice-président, présente l'affectation du résultat suivante sur le Budget « Centre d'Accueil de Jour ».

COMPTE DE RESULTAT (Exploitation)

Dans le respect des modalités définies dans le CPOM et en application des articles R.314-234 et 235 du Code de l'Action Sociale et de la Famille, l'affectation du résultat d'exploitation s'effectue en année N+1 sans reprise et est appréciée globalement, et non par section Hébergement/Dépendance/Soins.

L'exercice 2025 fait apparaître un **résultat comptable déficitaire de - 7 600.75 €**.

Il convient donc :

- **D'AFFECTER 7 600.75 € au compte 10686 « Réserve de compensation des déficits »**

En cas de non-respect des modalités d'affectation décidées en CPOM, les autorités de tutelles et tarificatrices, Agence Régionale de la Santé et Conseil Départemental, sont à même de s'opposer et prendre une décision modifiant cette affectation, en application des dispositions de l'article R314-230 du CASF.

FINANCEMENT (Investissement)

L'exercice 2025 présente :

- | | |
|---|---------------------|
| - un résultat comptable déficitaire de | - 7 600.75 € |
| - une capacité d'Autofinancement de | 15 364.90 € |
| - un apport sur le fonds de roulement | -11 333.61 € |

Pour mémoire, dans un environnement comptable de norme EPRD/ERRD, la reprise de résultat d'Investissement n'étant plus appliquée, aucune affectation de résultat n'est à effectuer.

Après en avoir délibéré, il est proposé au comité syndical

- **D'APPROUVER** l'affectation du résultat pour l'exercice 2025 du Centre d'Accueil de Jour.
 - **D'AUTORISER** Madame la Présidente à transmettre au Trésor Public, aux Tutelles et à la Sous-Préfecture le document comportant les résultats approuvés ci-dessus.
 - **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer les documents afférents à cette délibération
-
- **POUR : 55**
 - **CONTRE : /**
 - **ABSTENTIONS : /**

ADOPTE

Fait et délibéré le 12/03/2026
Pour extrait certifié conforme

La Présidente,
Laure VIGNEAUX

